



Suivi en excès de vitesse par gendarmes

Par **sebdu19**, le **04/12/2015 à 08:45**

Bonjour, voilà j'explique brièvement ce qui m'est arrivé, hier soir je roulais sur une route limitée à 90, derrière un véhicule roulant à pas plus de 70, lorsque la voie se dégage et que je peux le faire sans risque, je le dépasse, comme le véhicule qui me suivait dépassait aussi, j'accélère un peu pour qu'il ait le temps de se placer lui aussi environ 110 km/h maxi, mais je n'ai pas ralenti immédiatement, et au bout de 300m ce véhicule qui me suivait toujours me fait d'abord des appels, puis met son gyrophare, je ralentis à la vitesse normale, même en dessous, j'attends un peu de voir ce qu'il se passe, mais les gyrophares s'arrêtent. Ils me suivent un moment, je roule normalement, respectant toutes les limitations, puis nos routes se séparent, je vois en effet que c'était la BMO. Ma question est, à votre avis, vu leur comportement, c'était juste un avertissement pour me signifier de ralentir, ou puis-je m'attendre à recevoir une contravention, bon j'ai cru comprendre que comme ils m'ont pas intercepté le refus d'obtempérer ne peut être retenu? Merci de vos réponses

Par **LESEMAPHORE**, le **04/12/2015 à 10:01**

Bonjour

[citation] j'ai cru comprendre que comme ils m'ont pas intercepté le refus d'obtempérer ne peut être retenu? Merci de vos réponses

[/citation]

Il n'y a pas refus d'obtempérer, puisque pas de tentative d'interception du véhicule.

Le VL intercepté le conducteur pouvait faire l'objet d'une contravention pour vitesse excessive.

La mission des gendarmes à cet instant n'était pas le contrôle routier et n'avait pas de temps à perdre avec cet événement. GYRO = avertissement d'avoir à modérer votre vitesse ou votre conduite.

Par **sebdu19**, le **04/12/2015 à 10:49**

Merci, de votre réponse, oui c'est ce que j'ai pensé, je pense aussi qu'ils étaient pressés de rentrer, vu qu'ils ont enclenché le dépassement juste derrière moi et à ce moment là ma vitesse était pas visible pour eux, bon maintenant je sais qu'ils peuvent noter les infractions à la volée, et je sais aussi que pour me rattraper, ils ont du commettre eux aussi un excès, plus grand que le mien, et ce sans gyrophare et deux tons.

Par **janus2fr**, le **04/12/2015** à **11:24**

Bonjour,

[citation]et je sais aussi que pour me rattraper, ils ont du commettre eux aussi un excès, plus grand que le mien, et ce sans gyrophare et deux tons.[/citation]

Ceci n'a aucune importance pour vous...

Par **sebdu19**, le **04/12/2015** à **12:04**

Si, parce-que le code est un peu le même pour tous et que je ne manquerais pas le cas échéant de le faire remarquer devant un tribunal, si on va par là. Mais il faut reconnaître que si ils avaient du mettre les gyrophares pour me rattraper, dans ce cas j'aurais ralenti avant. J'ai lu des cas sur ce forum ou ailleurs, d'automobilistes qui se sont fait verbaliser après s'être fait rattraper par des véhicules sans avertisseurs, et je me demandais si il y avait pas des moyens juridiques de demander au moins un traitement d'égalité, vu qu'ils n'ont pas plus le droit que nous de dépasser la limitation de vitesse.

Par **jodelariege**, le **04/12/2015** à **12:54**

bonjour , peut etre que les gendarmes ne rentraient pas chez eux mais qu'ils se rendaient sur les lieux d'un accident , d'un cambriolage ,d'un brackage ou des violences faites par des inconnus à des personnes agées à leur domicile ;bref peut etre porter secours à quelqu'un

.....

Par **janus2fr**, le **04/12/2015** à **13:09**

[citation]Si, parce-que le code est un peu le même pour tous et que je ne manquerais pas le cas échéant de le faire remarquer devant un tribunal, si on va par là. [/citation]

Et non...

Il n'y a que si l'irrégularité commise par les forces de l'ordre vous portait préjudice qu'elle aurait une importance.

Or, dans le cas présent d'une vitesse excessive, que le véhicule de gendarmerie fasse aussi preuve ou pas d'une vitesse excessive, n'a aucune conséquence pour votre propre infraction.

Par **sebdu19**, le **04/12/2015** à **13:11**

C'est possible oui, mais je pense pas, là ils allaient direction leur gendarmerie, et comme c'est la bmo c'est pas généralement leur attribution que d'aller chez les particuliers. Mais vu qu'ils avaient l'air de rouler, puisqu'ils m'ont rattraper la première fois, bien avant que je double, assez rapidement, je me dis qu'ils étaient pas en patrouille, ou du-moins qu'ils avaient fini, car

là lorsqu'ils le sont, ils avancent pas, et dans ces cas là on ose même pas les dépasser ^^.

Par **fabrice58**, le **04/12/2015** à **13:14**

Votre histoire est différente de celle que vous avez raconté sur un autre forum. Les gendarmes sont assermentés et pas vous donc on ne vous écouteras pas. Contentez-vous d'assumer vos infractions.

Cdt

Par **sebdu19**, le **04/12/2015** à **13:17**

Je n'ai jamais raconté mon histoire encore, vu que ça m'est arrivé hier soir.

Par **fabrice58**, le **04/12/2015** à **13:19**

Oui, l'autre fois, c'était dans l'Aveyron.